



Nord Théâtre

**Convention de partenariat entre
la Collectivité européenne d'Alsace,
et
Saint-Louis Agglomération
et
la Compagnie Nord Théâtre
« Contrat de rebond culturel - Résidence artistique »
Action du Plan alsacien de rebond, solidaire et durable**

Entre

La Collectivité européenne d'Alsace, représentée par le Président de la Collectivité européenne d'Alsace, dûment habilité à cet effet par délibération de la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace N° CP-2021-10-12-5 datée du 15 novembre 2021, ci-après dénommée « la Collectivité européenne d'Alsace » ou « la CeA »,

Et

SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION représentée par son Président, Monsieur Jean-Marc DEICHTMANN, habilité pour ce faire par décision du Conseil Communautaire daté du 15 juillet 2020, ci-après dénommé « le bénéficiaire » ou « SLA »

Et

NORD THÉÂTRE, représenté par Gabriel Aberegg, Président de l'association, habilité pour ce faire par décision du bureau de l'association Nord Théâtre daté du 26/09/2016, ci-après dénommée « l'association » ou « Compagnie NORD THÉÂTRE »,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L 1611-4 alinéa 3 du Code général des collectivités territoriales autorisant à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres ou entreprises si cela est expressément prévu dans la convention conclue entre la collectivité territoriale et l'organisme subventionné,

Vu le Règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace, en vigueur à la date de la délibération portant attribution de la subvention, et notamment sa partie relative à la gestion des subventions,

Vu la décision N° CP-2021-10-12-5 de la Commission permanente en date du 15 novembre 2021,

Vu la délibération n°2020-103 du Conseil communautaire en date du 15 juillet 2020

Il est préalablement exposé ce qui suit :

Pour la Collectivité européenne d'Alsace :

Afin d'accompagner la résilience de la société alsacienne, la Collectivité européenne d'Alsace s'est engagée dans un ambitieux plan de rebond durable et solidaire afin de soutenir l'économie alsacienne, et notamment le secteur culturel, fortement affecté par la crise.

Le volet culturel du plan de rebond de la CeA vise à conforter la relance économique des opérateurs culturels, à favoriser le retour des publics à la réouverture des lieux culturels et à stimuler la vie culturelle des territoires alsaciens.

Le Contrat de rebond culturel, inscrit dans le plan de rebond durable et solidaire, constitue un dispositif territorialisé de résidence artistique annuelle. Il vise à créer une animation culturelle à proximité de chaque alsacien, à soutenir des dynamiques culturelles locales et à aider les artistes et compagnies alsaciennes privées de débouchés du fait de la situation sanitaire.

Pour SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION (SLA) :

Au titre des actions d'animations dévolues à la médiathèque intercommunale de Sierentz, Saint-Louis Agglomération souhaite entamer une démarche permettant à l'ensemble des communes membres de bénéficier d'animations liées à la lecture publique et à l'écriture. C'est dans ce cadre et dans le contexte particulier de la crise sanitaire qui a affecté tout particulièrement le monde de la culture qu'elle a souhaité s'engager aux côtés de la compagnie Nord Théâtre en résidence à Saint-Louis, et des éditions Élitichka, spécialisées dans la littérature jeunesse, dans la mise en œuvre et l'accueil de « La caravane des écritures actives » sur le territoire de l'agglomération.

Conformément à son objet statutaire, SLA poursuit ainsi une activité générale visant à soutenir la relance culturelle de son territoire par le biais de la médiathèque de Sierentz et des objectifs qui lui sont dévolus.

Le présent projet s'inscrit par ailleurs dans le cadre du dispositif rebond solidaire et durable de la vie culturelle alsacienne portés par la CeA.

Ces intérêts partagés de relance économique, de développement des territoires et de stimulation de la vie culturelle, s'incarnent dans une logique de contractualisation partenariale autour du volet culture du plan de rebond.

Ce projet de résidence artistique annuelle répond à trois objectifs forts : soutenir l'économie alsacienne, aider les compagnies et les artistes locaux, et développer les dynamiques culturelles des territoires alsaciens dans une démarche de co-construction avec les intercommunalités.

Les acteurs, auteurs et les illustrateurs sont majoritairement installés en Alsace et ont été choisis pour leur diversité. Il s'agit de toucher des publics différents, en majorité familiaux, mais également les adultes et les adolescents.

Pour la Compagnie Nord Théâtre :

Au titre de son activité dans le domaine du spectacle vivant et de son implication continue dans les actions culturelles, la compagnie Nord Théâtre est basée à Saint-Louis dans le cadre d'une résidence à la Cité Danzas.

La compagnie Nord Théâtre s'engage dans l'organisation et la réalisation du projet « La caravane des écritures actives », dont l'objectif est de contribuer au dynamisme culturel des communes membres de l'agglomération en partenariat avec la Collectivité européenne d'Alsace et Saint-Louis Agglomération. L'engagement de la compagnie Nord Théâtre implique également des partenariats concertés et collaboratifs entre différents acteurs culturels du territoire du Sud Alsace tels que les Éditions Élitichka, les médiathèques, les mairies, les centres socioculturels et les écoles.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er} : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités de mise en œuvre du Contrat de rebond culturel pour lequel la CeA a décidé d'attribuer à Saint-Louis Agglomération une subvention de fonctionnement de 20 000 €, le 15 novembre 2021 (N° CP-2021-10-12-5) dans le cadre de son plan de rebond alsacien, solidaire et durable, pour une action réalisée dans le cadre de la résidence artistique de la compagnie Nord Théâtre au cours de la saison culturelle 2021-2022. Cette somme sera reversée à la Compagnie Nord Théâtre suivant des modalités détaillées dans l'article 5.

Article 2 : Objectifs et caractéristiques de la résidence artistique

Les objectifs de la résidence artistique sont la réalisation d'actions culturelles de proximité, en dialogue et travail étroit avec les opérateurs culturels locaux, afin de soutenir l'économie alsacienne, de stimuler la vie culturelle du territoire et d'apporter la culture au plus près des habitants.

Par résidence artistique, il est entendu la présence d'une équipe artistique professionnelle, sur un territoire, avec ou sans mise à disposition de locaux, et pour une période d'un an, pour accompagner un territoire en associant ses opérateurs locaux (culturels, éducatifs, sociaux...) dans l'objectif partagé d'une rencontre avec les habitants à travers un ensemble d'actions (spectacles, rencontres, ateliers).

La résidence artistique peut donner lieu à la tenue d'ateliers pédagogiques, la réalisation d'actions de médiation culturelle ou de sensibilisation des habitants à différentes formes artistiques. Elle intègre la coordination des acteurs du territoire. Elle peut être au croisement de projets réalisés par d'autres acteurs du territoire en vue d'impulser ou amplifier une dynamique culturelle locale. Elle donne lieu à une restitution publique fédératrice sous forme d'événement, spectacle, film, exposition. Elle est émaillée de temps d'information et de communication auprès des habitants.

Article 3 : Orientations et attendus d'une résidence artistique

Il est attendu de La compagnie Nord Théâtre de :

1^{ère} phase :

- Développer le projet « La Caravane des écritures actives » (cf. annexe 2 pour description du projet) en organisant des ateliers et des actions de médiations sur le territoire de l'agglomération de Saint-Louis ;
- Construire la programmation « La Caravane des écritures actives » avec les partenaires du territoire à savoir Saint-Louis Agglomération, les Éditions Élitcka (Folgensbourg) et la Médiathèque de Sierentz auxquels s'ajoutent la commune de Rosenau, le Centre Socio-Culturel et le lycée Jean Mermoz de Saint-Louis ainsi que 11 autres communes sur l'Agglomération de Saint-Louis, leurs écoles, missions locales, leurs services culturels, sociaux ou pédagogiques et leur médiathèque/bibliothèque ;
- Le projet « La Caravane des écritures actives » est également développé en discussion et en co-organisation avec des acteurs du secteur livre et lecture. Outre les éditions Élitcka et la Médiathèque de Sierentz, il s'agit en particulier de la Médiathèque de Rosenau et des éditions Médiapop, ainsi que les services livre et lecture de la Région Grand Est et de la DRAC ;
- Établir les demandes de co-financements qui sont nécessaires au projet, ou y participer.

2^{ème} phase :

- Réalisation technique et artistique du projet (acquisition du matériel nécessaire, prises de contacts avec les artistes, développer les thématiques du projet « Caravane » avec les différents partenaires) ;
- Assurer la médiation culturelle liée à la résidence et la bonne organisation des ateliers de pratiques artistiques inclus dans cette résidence ;
- Développement des publics : Actions mener vers des publics mixtes, intergénérationnels, appuyer la relation parent-enfant, se diriger vers des publics éloignés de la pratique artistique ;
- Assurer le bon développement et la bonne organisation du projet « Caravane » (penser à un lieu de repli, respecter les normes sanitaires découlant de l'épidémie de la COVID-19, en lien avec les partenaires, sécuriser l'espace d'intervention en extérieur) ;
- Développer en relation avec les partenaires la communication et la création d'un site Internet dédié au projet, sur lequel seraient diffusés les podcasts créés dans le cadre du projet « Caravane » ;
- Être attentif à développer un projet écoresponsable qui s'inscrit dans le développement durable ;
- Solliciter des bénévoles pour une aide logistique et d'accueil des publics concernant les jours d'organisation de « La Caravane des écritures actives ».

3^{ème} phase :

- Journée finale à la médiathèque de Sierentz, office de bilan public de la résidence et du projet « Caravane des écritures actives ». Publication d'un livre retraçant le projet ;
- Établissement du bilan du projet, moral et financier conformément aux attentes de l'article 7 ;

- Donner une continuité à la résidence, au projet « Caravane » et aux actions qui ont été menées sur l'agglomération de Saint-Louis.

Les dates provisoires des différentes manifestations sont annexées à la présente convention (annexe1).

Article 4 : Pilotage et suivi de la résidence artistique

Comité de pilotage

Le suivi du projet de résidence artistique est assuré par un comité de pilotage constitué des représentants de la CeA :

- Mesdames Pascale Schmidiger, Vice-présidente en charge du patrimoine et du rayonnement alsacien et Nicole Heckel, Référente Éducation et Jeunesse/Sport et Vie associative/Culture et Patrimoine, Sud Alsace,

et de SLA :

- Mesdames Stéphanie Gerteis, assesseur à la Culture de Saint-Louis Agglomération, Stéphanie Fuchs, DGA du pôle communication, numérique et culture de Saint-Louis Agglomération et Roselyne Schelcher, Directrice de la Médiathèque

ainsi que de toutes personnes que le Comité de pilotage jugera utiles.

Les représentants de l'équipe artistique seront associés selon les modalités suivantes : invitation de monsieur Frédéric Darcy pour la compagnie Nord Théâtre et de madame Eliza Dimitrova pour les éditions Élitcka aux réunions du Comité de Pilotage qui feront état des avancées du projet (orientations, programme et bilan final).

Le comité de pilotage a pour rôle de valider les orientations, le programme d'action et le bilan de la résidence. Il se réunit à deux reprises : au début et au terme de la résidence artistique.

Comité de suivi technique

Un comité de suivi technique est également formé, constitué de représentants des services de la CeA, de SLA et de la compagnie Nord Théâtre. Le comité de suivi technique veille à la préparation du programme d'action et du bilan et assure le suivi de la mise en œuvre des actions culturelles de la résidence artistique. Il prépare les ordres du jour du Comité de pilotage.

Il associe les représentants de l'équipe artistique selon les modalités suivantes : invitation de monsieur Frédéric Darcy pour la compagnie Nord Théâtre et de madame Eliza Dimitrova pour les éditions Élitcka aux réunions du Comité technique.

Article 5 : Engagement des signataires de la convention

- La subvention attribuée par la CeA est destinée à la bonne réalisation de l'action définie à l'article 1, 2 et 3. Par ailleurs, la CeA s'engage à apporter un appui en conseil technique en tant que de besoin afin de soutenir le territoire dans son action de commande publique.

- Saint-Louis Agglomération s'engage à apporter son soutien et son conseil à cette opération et à seconder la compagnie dans les relations qu'elle entretiendra avec les communes et dans l'organisation pratique des différentes manifestations. La collectivité s'engage également à participer à la diffusion des moyens de communication nécessaires et à faire mention de la participation des différents partenaires.
- La subvention versée par la CeA à Saint-Louis Agglomération (soit 20 000 €) sera reversée en deux fois à la compagnie :
 - 80 % dès signature de la présente convention (16 000 €)
 - 20 % à la réception de toutes les pièces justificatives qui permettront de clore ce projet (4 000 €)
- Saint-Louis Agglomération versera en son nom propre des honoraires à hauteur de 5 000 € attribués après le vote du budget correspondant.
- La Compagnie Nord Théâtre s'engage à mener à bien cette initiative sur la base du descriptif de l'article 3 et à fournir les pièces justificatives comme demandé dans l'article 7.

Pour chaque accueil dans les communes partenaires, elle conclura le cas échéant une convention d'occupation du domaine public et prendra toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité de l'évènement. Elle certifie également être accueillie en résidence à Saint-Louis à la Cité Danzas conformément aux dispositions de l'article 2.

Article 6 : Durée de la convention et durée de validité de l'aide de la CeA

La subvention attribuée doit être affectée aux dépenses de fonctionnement portant sur l'action de résidence artistique définie à l'article 1 et 2.

La présente convention entrera en vigueur à compter de sa signature par l'ensemble des parties et prendra fin à la remise du bilan final.

Article 7 : Autres justificatifs

SLA s'engage à fournir dans les six mois suivants la clôture de chaque exercice les documents ci-après qui devront lui être remis par la Compagnie Nord Théâtre :

- Un justificatif de l'effectivité de la résidence artistique sur le territoire ;
- Un compte rendu financier, certifié exact, qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention ; ces documents étant signés par le président ou toute personne habilitée, tel que prévu par les dispositions de l'alinéa 6 de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 ;
- Le bilan de la résidence artistique portant sur la réalisation du programme d'action ainsi que sur l'estimation des bénéfices pour les habitants (nombre de personnes, évolution des publics).

Article 8 : Obligations à la charge du bénéficiaire de l'aide financière

Les bénéficiaires de la convention soit SLA et la Compagnie Nord Théâtre s'engagent à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de l'objet défini à l'article 1 et 2.

La subvention de la CeA devra uniquement être employée pour réaliser l'action telle que précisée ci-dessus à l'article 1 et 2 de la présente convention.

Article 9 : Information et communication

Le bénéficiaire de la subvention et l'association, destinataire final de cette subvention, dans le cadre de leurs actions habituelles de communication, s'engagent à informer du soutien de la CeA dans tous les supports qu'ils utilisent ainsi que par le biais de ses rapports avec les différents médias.

Cette information doit se matérialiser par la présence du logotype de la CeA sur les documents édités par le bénéficiaire et l'association et par tout autre moyen de communication adapté à la circonstance (mise en place de banderoles ou de calicots, mise à disposition d'un espace dans un programme, annonce sonorisée, insertion de liens Internet, etc.). Pour ces actions et pour l'insertion du logotype de la CeA, les organismes pourront prendre utilement contact auprès de la Direction de la communication de la CeA.

La CeA devra être informée de toute manifestation publique organisée dans le cadre du projet soutenu.

Article 10 : Interruption et reversement de l'aide financière

Après examen des justificatifs présentés par le bénéficiaire, le défaut total ou partiel du respect des clauses stipulées de la présente convention par le bénéficiaire pourra, quelle que soit la cause, avoir pour effets :

- le non-versement de la seconde tranche de l'aide financière de la CeA ;
- la demande de reversement en totalité ou partie des montants alloués ;
- la non-prise en compte des demandes d'aide financière ultérieurement présentées par le bénéficiaire.

La CeA en informera le bénéficiaire par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 11 : Résiliation

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure restée sans effet.

Pour la préservation de l'intérêt général, la CeA peut mettre fin de façon anticipée à la présente convention et en informe le bénéficiaire et l'association par lettre recommandée avec accusé de réception. La présente convention prend fin un mois à compter de la notification de la résiliation dûment motivée.

Article 12 : Avenant

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par la CeA et le bénéficiaire et l'association. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent.

Article 13 : Application supplétive du Règlement budgétaire et financier de la CeA

En l'absence de dispositions spécifiques définies par la présente convention, les relations entre les parties sont régies par les dispositions du Règlement budgétaire et financier de la CeA dans sa version en vigueur à la date de la délibération de la CeA approuvant la subvention, objet de la présente convention, dont la communication à l'organisme peut être demandée à la CeA à tout moment.

Les dispositions de la version du Règlement budgétaire et financier de la CeA applicable à la présente convention sont intangibles pendant toute la durée de la présente convention, quelles que soient les évolutions du Règlement budgétaire et financier de la CeA susceptibles de survenir pendant cette durée.

Article 14 : Litiges

Pour tout litige relatif à l'exécution de la présente convention, les parties conviennent de tenter une conciliation amiable, sans que cette tentative ne puisse être inférieure à 1 mois et supérieure à 3 mois.

En cas d'échec de la tentative de règlement amiable, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du Tribunal administratif de Strasbourg.

Fait à SAINT-LOUIS,
Le 23 mars 2022

Pour la CeA
Le Président de la CeA

Pour Saint-Louis Agglomération
Le Président de Saint-Louis Agglomération

Frédéric BIERRY

Jean-Marc DEICHTMANN

Pour la Compagnie Nord Théâtre
Le Président de l'association

Gabriel ABEREGG

Annexe 1 : Tableau provisoire des dates d'accueil dans les communes - entre mai et octobre 2022

Commune d'accueil	Communes / structures associées				Date	Personne contact
1. Buschwiller	Hégenheim	Hésingue	Wentzwiller		11 juillet (en lien avec le petit déjeuner citoyen ?) - matinée	
2. Leymen	Liebenswiller	Neuwiller			Sa 3 septembre	
3. Folgenschbourg	Hagenthal le Haut	Hagenthal le Bas			Samedi 25 juin	
4. Helfrantzkirch	Kappelen	Brinckheim	Stetten		Di 19 juin	
5. Attenschwiller	Michelbach le Haut				Di 2 octobre (fête des rues)	
6. Ranspach le Haut	Knoeringue				Vendredi 8 juillet	
7. Michelbach le Bas	Ranspach le Bas	Blotzheim			Me 6 juillet	
8. Steinbrunn le Haut	Wahlbach	Zaessingue	Rantzwiller		Sa 2 juillet (fête du village)	
9. Magstatt le Bas	Magstatt le Haut	Koetzingue			Ma 5 juillet (fin d'école)	
10. Schlierbach	Landser	Geispitzen			Mer 21 juin (en lien avec la fête de la musique ?)	
11. Huningue						
Mani finale Sierentz	Kembs	Uffheim	Waltheim	Bartenheim	Sa 18 juin	

Ce tableau a été réalisé en prenant en compte les distances entre les communes (accès le plus rapide) et la présence de salle pouvant accueillir la manifestation en cas d'intempéries.

Annexe 2 : Projet de la Compagnie Nord Théâtre et Budget prévisionnel – 3 propositions

PROJET DE RESIDENCE COMPAGNIE NORD THEATRE EN PARTENARIAT AVEC L'AGGLOMERATION DE SAINT-LOUIS ET LA COMMUNAUTE EUROPEENNE D'ALSACE

Autour du projet La Caravane des écritures actives et autres actions culturelles

<https://www.nord-theatre.eu>

Contact : Frédéric Darcy / 06 60 04 33 35 /

coordination@nord-theatre.eu

NORD THÉÂTRE

12 rue Théo Bachmann / c/o Cité Danzas / 68300 Saint-Louis

Licences d'entrepreneur du spectacle N°2-1108648 et N°3-1108649 N°SIRET - 823 071
246 00024

SOMMAIRE

I – PRÉSENTATION DU PROJET CARAVANE

II - ACTIVITÉS GLOBALES DE « LA CARAVANE DES ÉCRITURES ACTIVES »

III – AUTRES ACTIONS EN LIEN AVEC LA RESIDENCE

IV- DIRECTION ET COORDINATION DU PROJET

I – PRÉSENTATION DU PROJET CARAVANE

Par ce projet, il s'agit de diffuser les écritures d'aujourd'hui et les voix de la poésie contemporaine, incluant différents aspects de la littérature tels que les nouvelles, les écritures libres, la poésie, le slam, les contes, les nouvelles formes émergentes.

Le partenariat de résidence entre l'Agglomération de Saint-Louis, la CEA Alsace et la compagnie Nord Théâtre permettrait de réaliser plusieurs rendez-vous de ce projet sur le territoire de l'agglomération. Les lieux et les publics des rendez-vous seront définis en collaboration avec l'équipe de l'agglomération. Cependant un rendez-vous est déjà en voie de concrétisation avec la ville de Rosenau.

Le projet s'inscrirait dans la dynamique des littératures interventionnelles et aurait comme objectif de partager ces écritures d'auteurs professionnels avec les publics de tous âges. Le projet se ferait en collaboration avec Les Éditions jeunesse ELITCHKA de Folgensbourg.

L'objectif est de proposer un espace à plusieurs axes stimulant l'expression, l'écoute et la créativité par le biais de la pratique de l'écriture.

Notre proposition serait d'apporter une dynamique complémentaire à nos lieux et à nos territoires, elle permettrait d'offrir un autre angle de vue sur les écritures actuelles. Elle pourrait aussi appuyer ces lieux et aider à rendre visible le travail qu'ils entreprennent sur les écritures actuelles. La caravane aurait ses propres activités mais elle pourrait aussi développer des activités en résonance avec les programmations de lieux fixes.

II – ACTIVITÉS GLOBALES DE LA CARAVANE DES ÉCRITURES ACTIVES

- Réalisation d’une programmation de formes légères, lectures ou mises en voix de type littérature performative et interventionnelle en relation avec d’un.e auteur.rice contemporain.e et un.e illustrateur.rice et accompagné.e.s de deux comédiens et d’un musicien.
- Installations sonores immersives (avec casques pour les lieux extérieurs / intérieurs et/ou dans un petit espace à jauge limitée).
- Ateliers d’écriture ouverts à tous et qui seront adaptés selon les âges (ateliers à texte libre et de forme libre, ateliers avec thème, écritures au sol avec de l’eau et des matières, ateliers d’illustration poème-affiche) ; apport de fonds documentaires par les médiathèques et les bibliothèques pouvant servir comme inspiration ou d’appui pour la pratique. Possibilité de restitutions en public à la fin des séances.
- Ateliers lecture expressive avec des comédiens pouvant mettre en forme, avec un public, des textes déjà publiés ou des textes écrits lors des ateliers.
- Expositions d’écritures évolutives avec le public (les écrits des personnes participants aux ateliers seront exposés sur des panneaux ou des fils suspendus structurant l’espace de la caravane itinérante).
- Partage par le mode d’une petite librairie / bibliothèque de consultation sur place d’ouvrages des éditeurs partenaires du projet.
- Une buvette.
- Réalisation ou diffusion de podcasts (petite série littéraire, poésie, contes et de vidéos-poèmes, en diffusion web).

Rendez-vous type « Projet Caravane des écritures actives »

La caravane, lorsqu’elle poserait ses valises, aurait toujours cette même configuration avec les espaces clairement définis.

1 auteur.rice

1 illustrateur.rice

2 comédien.ne.s et/ou 1 musicien.ne

Exemple de déroulement du projet sur une ½ journée (4 à 5 heures)

- 13h – Accueil du public.
- 13 h 30 – 14 h 30 : Deux ateliers d’écriture (côte à côte) avec un.e auteur.rice présent.e et un atelier de réalisation d’un poème-affiche avec un.e illustrateur.rice (possibilité pour les participants de naviguer d’un atelier à l’autre en fonction du temps).
- 14 h 30 – 15 h : Restitution (lecture partage de l’écrit).
- 15 h 15 – 15 h 45 : Lecture performative de textes des auteurs présents par un comédien accompagné d’un musicien, suivi d’une discussion publique de 15-20 mn avec les auteurs.
- 16 h 20 – 17 h 30 : Deux nouveaux ateliers d’écriture et de poème-affiche.
- 16 h 20 – 17 h 30 : Deux ateliers parallèles de lecture à voix haute, encadrés par deux comédiens.

- 17 h 30 – 18 h : Restitution.
- 18 h 15 – 18 h 45 – Lecture performative de textes des auteurs présents (avec comédien et musicien).

RÉCAPITULATIF DES MISSIONS ENVISAGÉES DU PROJET CARAVANE

- Promouvoir l'écriture contemporaine sous différentes formes médiatrices (lectures, mises en voix, installations, formes web, podcasts, vidéopoèmes...).
- Contribuer au renouvellement, à l'évolution et à la recherche de l'écriture contemporaine en gardant l'esprit ouvert pour accueillir des auteur.s / autrice.s et par le biais de résidences d'écriture et d'illustration.
- Développer la sensibilisation aux écritures lors d'ateliers, de discussions et de rencontres avec les auteurs.
- Favoriser la diffusion des œuvres issues d'artistes régionaux mais aussi nationaux et transfrontaliers.
- Travailler en interaction et en collaboration avec les artistes, les services culturels et les lieux artistiques du territoire alsacien et du Grand Est.

III – AUTRES ACTIONS DANS LE CADRE DE LA RESIDENCE AGGLOMERATION DE SAINT-LOUIS ET CEA ALSACE

A – Contes de Noël, avec Marie Schoenbock, contes publiés aux Éditions Elitchka (Folgensbourg).

Les contes ont été réalisés en podcast avec la médiathèque de Rosenau en décembre 2020, nous souhaiterions les proposer sous la forme de contes joués pour la période de décembre.

B – Réalisation d'ateliers théâtre et\ou écriture entre 45 à 60 heures.

Pour ces deux actions les publics et lieux seront définis avec l'équipe de l'agglomération.

IV - DIRECTION ET COORDINATION DU PROJET

FRÉDÉRIC DARCY et NORD THEATRE

Metteur en scène, auteur, directeur artistique de Nord Théâtre.

Titulaire d'un master études théâtrales à Nanterre-Paris X.

Il a travaillé une dizaine d'années avec Armand Gatti. Il a coordonné et mis en scène les projets « La Traversée des langages » d'Armand Gatti en 2009/2010 et « L'Archipel des chaos » en 2011/2012, à Montpellier. Metteur en scène de plusieurs spectacles avec « Ideokilogramme » et la compagnie Nord Théâtre dont dernièrement « Celui qui tire sur les satellites » et « Bribes ». Il a dirigé et fondé en 2006 deux festivals de théâtre de rue à Douai. Entre 2009 et 2011 il s'est chargé de la direction artistique de la manifestation

« Écriture hors les murs » à Vaulx-en-Velin. Cofondateur de Viva les mots, manifestation sur l'écriture et la lecture à Sin le Noble (Nord) qui a reçu en 2015 la bourse de la Fondation de Lille. En 2013, il fonde et codirige jusqu'en 2016 la revue Nawak (revue illustrée poétique de textes bruts, éditée en sérigraphie et en éditions limitées).

Depuis 2013, Frédéric Darcy enseigne le théâtre au lycée cantonal de Porrentruy (Jura suisse). Il a fondé en 2016 la compagnie Nord Théâtre, qui est en résidence permanente à la cité Danzas à Saint-Louis (Haut-Rhin). En 2020, il a été directeur artistique et coorganisateur de l'événement « Les Rencontres transfrontalières francophones », focus Haïti – projet transfrontalier réalisé entre la Suisse (Canton du Jura, le lycée cantonal et la ville de Porrentruy) et la France (Alsace, Nord Théâtre et ville de Saint-Louis).

Éditions ELITCHKA et Elitza DIMITROVA

ELITCHKA, créée en 2013, est une maison d'éditions alsacienne à vocation transeuropéenne, qui présente, en toute indépendance, des textes d'auteurs jeunesse de Bulgarie, classiques et contemporains, illustrés par des artistes français et bulgares. Certains de nos auteurs figurent sur la liste d'honneur de l'IBBY (Conseil international du livre pour la jeunesse et les jeunes adultes). D'autres sont nominés pour le prix ALMA – Astrid Lindgren. Nos coups de cœur tracent notre ligne éditoriale – la liberté, le droit de désobéir, la force créative, le voyage initiatique.

« ELITCHKA » désigne en bulgare le petit sapin, l'arbre toujours vert, beau et immuable. Elle est le regard de l'enfant qui ne juge pas le monde, mais y puise sa force. Tel un pont jeté d'un bout à l'autre de l'Europe, ELITCHKA est le lien entre un pays d'origine et un pays d'adoption.

Derniers ouvrages publiés :

- Petit Chien rêve d'une maison, de Maya Dalgachéva, ill. Névéna Angélova (2020).
- Yaya, l'enfant bleu, de Kévan (2019).
- Dans ma forêt, de Sherley Freudenreich (2019).
- Le Roi Mi, de Violaine Costa (2019).

BUDGET PREVISIONNEL RESIDENCE AGGLO SAINT-LOUIS ET CEA ALSACE / EUROS -2021			
Caravane x 10 (coût pour 1 : 2 200 euros)			
DEPENSES			
Achat			0
Services			3 620
Missions, transport projet caravane		3 000	
Intercachet		620	
Frais bancaires		0	
Assurances		0	
Salaires			22 380
Salaires comédiens, musiciens - caravanes		7 500	
Salaires répétitions - caravanes		5 280	
Salaires auteurs - caravanes		2 700	
Salaires illustrateurs - caravanes		2 700	
Salaires coordination - caravanes		2 000	
Contes de Noel x 7		2 200	
Ateliers			4 000
Interventions ateliers - supplémentaire hors caravanes - 60 heures ateliers		3 000	
Ateliers Caravanes comédiens		1 000	
TOTAL 1			30 000
CHARGES INDIRECTES			4 000
Bénévolat			1 500
Salle et matériel (villes, lieux culturels...)			2 500
TOTAL			34 000

BUDGET PREVISIONNEL RESIDENCE AGGLO SAINT-LOUIS ET CEA ALSACE / EUROS -2021			
Caravane x 12			
DEPENSES			
Achat			0
Services			3 484
Missions, transport projet caravane		2 900	
Intercachet		584	
Frais bancaires		0	
Assurances		0	
Salaires			24 816
Salaires comédiens, musiciens - caravanes		9 000	
Salaires répétitions - caravanes		6 336	
Salaires auteurs - caravanes		3 240	
Salaires illustrateurs - caravanes		3240	
Salaires coordination - caravanes		1500	
Contes de Noel x 5		1500	
Ateliers			1 700
Interventions ateliers - supplémentaire hors caravanes (10 heures)		500	
Ateliers Caravanes comediens		1200	
TOTAL 1			30 000
CHARGES INDIRECTES			4 000
Benevolat			1 500
Salle et matériel (villes, lieux culturels...)			2 500
TOTAL			34 000

RECETTES			
Subventions			30 000
Département CE Alsace			24 000
Agglomération de Saint-Louis			6 000
TOTAL 1			30 000
RESSOURCES INDIRECTES			4 000
Bénévolat			1 500
Salle et matériel (villes, lieux culturels...)			2 500
TOTAL			34 000

BUDGET PREVISIONNEL RESIDENCE AGGLO SAINT-LOUIS ET CEA ALSACE / EUROS -2021			
Caravane x 9 (cout pour 1 : 2200 euros)			
DEPENSES			
Achat			0
Services			3 238
Missions, transport projet caravane		2 800	
Intercachet		438	
Frais bancaires		0	
Assurances		0	
Salaires			18 862
Salaires comédiens, musiciens - caravanes		6 750	
Salaires répétitions - caravanes		4 752	
Salaires auteurs - caravanes		2 430	
Salaires illustrateurs - caravanes		2430	
Salaires coordination - caravanes		1000	
Contes de Noel x 5		1500	
Ateliers			2 900
Interventions ateliers - supplémentaire hors caravanes - 40 heures ateliers		2 000	
Ateliers Caravanes comédiens		900	
TOTAL 1			25 000
CHARGES INDIRECTES			4 000
Bénévolat			1 500
Salle et matériel (villes, lieux culturels...)			2 500
TOTAL			29 000

RECETTES			
Subventions			25 000
Département CE Alsace			20 000
Agglomération de Saint-Louis			5 000
TOTAL 1			25 000
RESSOURCES INDIRECTES			4 000
Bénévolat			1 500
Salle et matériel (villes, lieux culturels...)			2 500
TOTAL			29 000